### **TARIFS AU 14 MAI 2019**

# **NOS HONORAIRES TRANSACTIONS\***

### MANDAT EXCLUSIF: 3.5% TTC

Pour les mandats supérieurs à 200.000 € Taux maintenu même après passage en mandat simple

## MANDAT SIMPLE: 4.8% TTC

A partir de 200 000 € : 4,8 % TTC

De 150 000 € à 199 000 € : 5 % TTC

En dessous de 149 000 € : 5,5 % TTC

En dessous de 100.000 € : forfait 5.500 € TTC

VEFA à la charge du promoteur selon le pourcentage accordé par le promoteur.

#### HONORAIRES DES MANDATS DE VENTE A LA CHARGE DES ACQUEREURS

\* Dans le cas d'une délégation de mandat les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal

